



Cartes CFF CoHerAn

La carte CFF commune vous permet de voyager sur l'ensemble du réseau suisse pendant une journée entière en « 2ème classe ». Elle est valable pour les voyages en train, en bateau, sur les lignes des cars postaux ainsi que des bus et des trams dans la plupart des agglomérations et villes suisses.

Afin de réserver votre carte (5 cartes disponibles par jour), adressez-vous à la commune d'Anières, en vous rendant sur le site www.anieres.ch ou en appelant le 022/751.19.45.

Cimetière - Échéance des concessions

Les demandes de renouvellement des tombes et urnes échues en 2017 et antérieurement doivent être adressées à la mairie d'Hermance uniquement par écrit à rue de l'Eglise 1 - CP 2 - 1248 Hermance ou à l'adresse : mairie@hermance.ch.

Vous trouverez également sur notre site internet le règlement du cimetière, approuvé le 26 janvier 2016 par le conseil municipal, dans lequel tous les détails relatifs aux prolongations sont indiqués.

Le secrétariat de la mairie reste naturellement à votre disposition en cas d'éventuelles questions.



Agenda

19 mai 2017
Concert de printemps de l'UIH

21 mai 2017
Votations

24-25 mai 2017
Tournoi de l'Ascension
du FC CoHerAn

17 juin 2017
Vogue du HRRC et FC CoHerAn

1er juillet 2017
Promotions

8 juillet 2017
Fête inter sociétés du Sauvetage

**Retrouvez toutes
les informations
sur notre site
www.hermance.ch**



Avril 2017



Info Hermance

Législature 2015-2020

Migrants

Environnement

Eclairage LED

Bâtiments communaux

Rénovation de la salle communale

Parcelle 1943

CoHerAn

Journée de la sécurité

Informations diverses

Agenda

Migrants

Sur proposition de l'Exécutif et avec l'accord quasi-unanime (11 oui, 1 abstention) du Conseil municipal, la Commune accueillera bientôt une famille de migrants dans l'un de ses appartements vacants. L'Hospice général s'acquittera du loyer et de l'ameublement, quant à la Commune, elle œuvrera à l'intégration de cette famille et de ses trois enfants. Conscients que ce geste n'est pas de nature à résoudre la crise migratoire actuelle, les autorités communales se félicitent tout de même de ce partenariat avec l'Hospice général et sont fières d'avoir posé cette petite pierre dans le jardin de l'entraide et de la solidarité.

En parallèle, un groupe d'habitants d'Hermance s'est constitué pour proposer et organiser des sorties pour les requérants du foyer d'Anières. La première s'est déroulée le 8 avril et a rencontré un franc succès. Toute personne désireuse de rejoindre ce groupe, peut s'adresser à la mairie.

Environnement

La Commune va poursuivre sa politique de gestion différenciée des paysages et bords de routes (route de Chevrens, chemins de Chapelle et des Clos, etc.). Pour rappel, il s'agit de ne pas tondre ou faucher systématiquement et trop souvent toutes les surfaces enherbées, afin de préserver la biodiversité en favorisant la diversification des milieux et des espèces.

Eclairage LED

Depuis deux ans, des lanternes de nouvelle génération, équipées de la technologie « LED » sont en test sur certains candélabres du village. Les résultats, tant du point de vue de la consommation que de la qualité de l'éclairage, étant satisfaisants, la commune entend poursuivre le remplacement des points lumineux.

Bâtiments communaux

Propriétaire de 16 appartements, 4 arcades commerciales (2 restaurants, 1 boulangerie, 1 buvette) ainsi que de deux habitations individuelles, la commune se doit, à l'instar de tout propriétaire, d'entretenir son patrimoine. A cet effet, le Conseil municipal a ouvert un crédit de CHF 1'648'290.- à l'Exécutif afin de procéder à d'importants travaux de rénovation. Allant d'un simple rafraîchissement jusqu'à des interventions plus complexes (modification du système de chauffage, isolation, optimisation énergétique, etc) tous les logements seront concernés, et pour certains, il s'agira des premiers travaux depuis près de 50 ans. La durée de cet important chantier devrait être de 12 à 18 mois.



Mairie d'Hermance
Rue de l'Eglise 1
Case postale 2
1248 Hermance

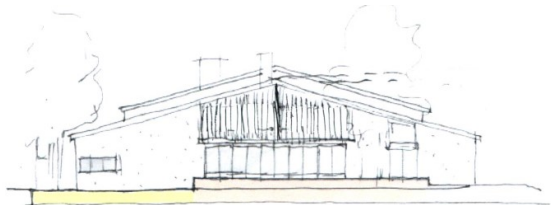
☎ 022.751.13.90
☎ 022.751.20.90
@ mairie@hermance.ch



Rénovation de la salle communale

Plus de 40 ans après son inauguration, la salle communale d'Hermance s'apprête à subir d'importantes rénovations. Celles-ci sont rendues nécessaires par le mauvais rendement énergétique du bâtiment et l'obligation faite à la commune d'assainir l'enveloppe afin de se conformer aux normes de la loi sur l'énergie votée par le peuple genevois le 7 mars 2010.

Dans le cadre de ces travaux, la commune profitera également de repenser l'espace intérieur, afin d'optimiser au maximum la distribution des salles, ainsi que de créer des WC au rez-de-chaussée et de faciliter l'accès du bâtiment aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, il est envisagé d'aménager un espace supplémentaire dédié au parascolaire ainsi que diverses surfaces de rangement (matériel de gym), pour répondre d'une part à l'augmentation constante des enfants fréquentant les cuisines scolaires et les activités surveillées et d'autre part aux exigences du Département de l'instruction publique.



Croquis de la situation actuelle

A ces fins, conformément à la réglementation sur la passation des marchés publics (RMP), un appel d'offres en vue de l'attribution du mandat d'architecte a été organisé. En est ressorti vainqueur le bureau MSV. Ce dernier travaillera en étroite collaboration avec l'Exécutif en vue du dépôt de l'autorisation de construire pour le troisième trimestre 2017. Ces travaux auront un impact sur l'occupation de la salle par l'école et les sociétés villageoises. Toutefois, l'Exécutif a d'ores et déjà entrepris des démarches auprès des communes voisines, afin de proposer des solutions de remplacement aux différents utilisateurs le temps des travaux, soit près de 18 mois.

Une fois le projet final connu, ce dernier fera l'objet d'une présentation publique.

Parcelle 1943

La Commune d'Hermance est propriétaire depuis 1993 de la parcelle 1943 d'une surface de plus de 7'600 m², sise à la route d'Hermance, à l'entrée Sud de notre village. Depuis plusieurs années, la Commune cherche à valoriser cet emplacement, - actuellement un parking et une déchetterie -, et prévoit d'y construire un parking souterrain, de même que des logements intergénérationnels qui devront s'intégrer harmonieusement à l'entrée du site protégé d'Hermance. Un mandat d'étude parallèles (MEP) a été mis sur pied pour obtenir une image directrice, laquelle a été présentée à la population lors de la législature précédente.

Aujourd'hui, d'entente avec les services du canton, le résultat du MEP sert de base aux réflexions en cours de la Commune.

L'an dernier, c'est l'inscription très surprenante de cette parcelle dans son entier par le canton au secteur prévu pour les zones réservées de type « pas d'application de l'art. 59, alinéa 4 » de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), qui a ouvert la voie à une négociation, à l'issue positive, avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

En effet, la Commune ne pouvait accepter sans autre l'application de la motion 2278, votée par le Grand Conseil, qui permet au Conseil d'Etat de compléter les moyens à disposition pour la densification des secteurs de villas par modification de zone prévue dans le Plan directeur cantonal (PDCn) en mettant en place le dispositif des zones dites réservées.

Ces dernières, prévues par le droit fédéral, permettent, dans des périmètres identifiés par le Plan directeur cantonal de refuser à titre conservatoire, pour un délai de cinq ans, les autorisations de construire qui préterieraient des développements futurs et une densification accrue du périmètre.

Dans ce cadre, il a été convenu dernièrement avec le magistrat en charge du DALE, le Conseiller d'Etat Antonio HODGERS, que la Commune pouvait développer un projet sur sa parcelle 1943 sur la base, non des règles imposées par les zones réservées, mais bien des lois et règlements en vigueur dans la zone 5 et



que l'image directrice de ce développement serait ensuite intégrée dans le plan de site en zone 4B, une fois l'autorisation de construire entrée en force.

Dès lors que cette étape importante a été franchie, l'étude de faisabilité préliminaire pouvait débuter. Actuellement en cours, elle a pour objectif de fournir à la Commune les éléments financiers pertinents qui lui permettront de juger de l'opportunité économique de développer un projet immobilier sur cette fameuse parcelle. Ce dernier devrait concerner des habitations présentant des gabarits équivalents à un rez-de-chaussée, plus un étage et des combles. La possibilité d'y inclure quelques petits espaces d'activités est également à l'étude.

En conclusion, une attention particulière sera apportée à l'optimisation du projet, du simple fait que la zone du village est protégée et que le développement de l'entrée Sud doit tenir compte de nombreux facteurs, tels la qualité des aménagements, la protection de l'environnement, ou encore les avantages et inconvénients des différents montages juridiques, fonciers et financiers.

Cette approche permettra de fixer clairement les conditions-cadres requises dans le cahier des charges d'un éventuel concours d'architecture qui devrait permettre, à terme, à la Commune, de proposer des logements de qualité situés dans un environnement splendide.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure des différentes étapes.

CoHerAn

La collaboration entre les Communes du CoHerAn (Corsier-Hermance-Anières) se poursuit et s'intensifie puisque désormais les services techniques des 3 Communes travaillent ensemble. Ainsi, il est désormais fréquent de rencontrer des équipiers d'Anières et de Corsier, en plus des deux hermançois, dans les rues et espaces verts de la Commune. Les forces ainsi que les ressources sont désormais mises en commun pour une activité toujours plus efficace et cela à la satisfaction de tous.

Sur le plan politique, les élus des 3 Conseils municipaux et les Exécutifs, se sont retrouvés le 1er mars dernier à la

Fondation Brocher à l'occasion d'une séance commune, destinée à dresser le bilan de cette première décennie de collaboration (signature de la Charte en 2007). A l'issue des discussions, et à la quasi-unanimité, les élus se sont prononcés en faveur de la poursuite de la collaboration intercommunale.

Journée de la sécurité

Toujours dans le cadre du CoHerAn, les 3 Communes organiseront **le 16 septembre prochain sur le Quai d'Hermance**, une journée ayant pour thème « la sécurité ».

Plusieurs acteurs du domaine seront présents pour expliquer leur travail, effectuer des démonstrations et répondre aux questions des visiteurs.

Ainsi, vous pourrez rencontrer, entre autres, les pompiers, les polices municipale, cantonale et du lac, la protection civile et la société de sauvetage.

Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir le programme définitif de cette manifestation par le biais d'un « tous-ménages » d'ici fin août.

Informations diverses

Inscriptions parascolaire



Les inscriptions auront lieu les:

samedi 13 mai de 8h00 à 12h00 et le mercredi 17 mai de 16h00 à 20h00.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site www.giap.ch

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter : Madame Marie-Noëlle Clemente, responsable de secteur au N° 079/477.18.93

Cartes de plage

Tous les habitants d'Hermance, officiellement résidents sur la commune (selon l'Office cantonal de la Population), peuvent obtenir gratuitement auprès de la Mairie et sur présentation d'une carte d'identité, et d'une photo passeport, une carte gratuite d'accès à la Plage d'Hermance. Nous attirons votre attention que les cartes déjà délivrées n'ont pas besoin d'être renouvelées.